



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-80

Séance du 29/09/2022

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation  
23/09/2022

Date d'affichage  
23/09/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PELLICCIA Arnaud, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### Procuration(s) :

Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

#### Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GALLET Laurence

**Objet : Affaires financières - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association " Agir pour notre environnement " - Année 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2321-1 et L 2311-7,

**VU** le projet de restauration de la mare de la Herse proposé par l'association « Agir pour notre environnement »,

**VU** l'avis favorable de la Commission des finances du 7 septembre 2022,

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRY-EN-YVELINES  
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-2178 04863-20220930-202280-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de verser une subvention de 690 € à l'association Agir pour l'environnement dans le cadre de ce projet de restauration de la mare de la Herse.

**DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 30 septembre 2022

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING

---

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES  
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE  
le 04/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-2178 04863-20220930-202280-DE